

Exercice 1999 - Rapport d'activités des services délégués - Transports Publics urbains - Bilan d'activité - Bilan financier et affectation du reliquat du compte transport - Emploi du reliquat du versement-transport - Apurement du compte transport

M. LE MAIRE, Rapporteur : Le service public des transports urbains recouvre l'exploitation et la gestion du réseau d'autobus urbains.

Le 31 mars 1999, une nouvelle convention a été signée avec SA CTB, filiale de Via-GTI pour une durée de cinq ans et neuf mois. La précédente convention, qui arrivait à échéance le 31 décembre 1998 a été prorogée jusqu'au 31 mars 1999.

Ainsi, la Ville de Besançon est passée d'un contrat de gérance à un contrat à prix forfaitaire avec intéressement.

I - Analyse de l'activité du service délégué en 1999

1. Compte transport

A - Evolution de l'activité transport

Les kilomètres parcourus ont très faiblement évolué, de l'ordre de 0,9 % entre 1998 et 1999.

1998	1999	Ecart 1999/1998
5 807 297 km	5 860 241 km	+ 52 944 km

Par contre, on constate une légère hausse de la fréquentation du réseau, de l'ordre de 0,7 %. Notons que l'année 1998 avait été marquée par une baisse de la fréquentation, de l'ordre de 1,1 %.

Néanmoins, l'analyse par ligne de cette évolution de la fréquentation est très contrastée. La hausse est notoire pour les lignes secondaires 27 et 31. Par contre, toutes les autres lignes principales du réseau, qui représentent 65 % du trafic total, sont fortement affectées par une baisse de la fréquentation, dans une fourchette de 3,5 % à 5,5 %.

B - Evolution du coût du transport

Le montant total des charges du compte transport s'élève à 127 732 KF HT et progresse de l'ordre de 4,1 % par rapport à 1998.

Cette évolution est liée à la hausse des coûts pour les postes principaux.

• *Les postes principaux :*

- Les frais de personnel représentent un montant de 93 853 KF HT et ont progressé de 3 % par rapport à 1998. Cette hausse est surtout liée à la réduction du temps de travail.

- Le poste carburant s'élève à 9 645 KF HT et affiche une progression très forte, de l'ordre de 8,5 % par rapport à 1998. Cette forte hausse est causée par la forte augmentation du prix du gasoil durant le 2^{ème} semestre 1999.

- Enfin, le poste entretien et fournitures est également en forte hausse, de l'ordre de 4 % et s'élève à un montant de 7 584 KF HT pour l'année 1999.

• *Les autres postes :*

Ils regroupent l'affrètement, les assurances, les charges diverses de gestion, les impôts et taxes, les charges exceptionnelles et l'amortissement pour un montant total de 16 650 KF HT.

Notons que le poste affrètement a fortement augmenté avec une hausse de l'ordre de 78 % ; cette hausse est liée en grande partie à la desserte pour l'école Fourier. Néanmoins, la part de services affrétés reste constante.

La forte baisse du poste assurances, de l'ordre de 18 %, provient d'apurements comptables.

Enfin, la hausse de 16,8 % du poste impôts et taxes s'explique par la taxation sur les véhicules de société et la taxe professionnelle, dont les augmentations de taux depuis 1995 ne sont pas plafonnables.

C - Evolution des recettes

Les recettes du compte transport progressent de 2,8 % par rapport à 1998.

• *Les produits du trafic :*

Hors évolution tarifaire (augmentation des tarifs de 0,68 %), les recettes pour l'année 1999 sont inférieures de 0,9 % par rapport à 1998 et représentent un montant de 48 420 KF HT.

• *Evolution des titres oblitérables*

Titres de transport oblitérables	Evolution / 1998	Observations
Ticket unité	+ 1,6 %	Tendance à la hausse de septembre à décembre
Carnet de 10 tickets	- 1,4 % hors augmentation tarifaire - 3,3 %	Baisse importante Constat identique dans réseaux similaires
Carnet hebdomadaire de 12 tickets	- 12,7 %	Baisse forte liée à l'usage de ce titre
Ticket journée	+ 6,4 %	Communication parallèle à l'augmentation du prix du carnet de 10 tickets
Autres	Ticket contact : + 9,1 % Tickets groupe : - 5,2 %	Communication auprès des garagistes baisse sensible
Total	+ 0,6 %	Hausse liée en partie aux tickets unités

• *Les abonnements :*

- Les titres salariés (Sésame, Couple, Famille) ont une évolution fluctuante d'une année sur l'autre. Après une hausse pour 1998, l'année 1999 est marquée par une régression de l'ordre de 2,5 % pour l'ensemble des titres salariés.

- Les titres scolaires (Diabolo Besançon, Diabolo Village et DUO-Diabolo Loisirs) confirment la progression débutée en 1998 avec une hausse de 1,6 %. Cette hausse est liée aux actions de communication et à la création du titre Diabolo. La hausse est particulièrement marquée pour le Diabolo Village, + 9,5 %.

- Les titres étudiants : la baisse se poursuit avec - 7,1 % en 1999 contre - 2,7 % en 1998. Cette régression est liée en partie à la réduction des effectifs étudiants ; mais cette évolution a pu être légèrement freinée durant le dernier quadrimestre par de nouvelles conditions d'accès aux titres de transport.

- Le titre Senior ou abonnement Or confirme sa progression avec + 1,9 %.

- Enfin, le titre heures creuses continue sa régression avec - 2,9 %, hors augmentation tarifaire.

• *Les titres sociaux : EUREKA gratuit - payant - mission locale*

En 1999, la progression se poursuit avec + 15 % par rapport à 1998 et 28 143 coupons délivrés contre 14 399 en 1996, date de mise en place des nouvelles conditions d'accès au titre de transport.

• *Les cartes subventionnées :*

Une progression des recettes de 3,1 % en 1999 ; le nombre de cartes est passé de 2 387 à 2 413 (+ 1 %).

• Les recettes des spéciaux et occasionnels : ce poste a fortement augmenté, + 35 % par rapport à 1998. Cette hausse est liée à la mise en place de dessertes nouvelles ou supplémentaires.

• Les compensations : elles s'élèvent à 5 220 KF HT et progressent de 1 % par rapport à 1998. Elles comprennent en particulier les compensations pour tarifs sociaux et pour les services de transport des personnes à mobilité réduite.

• Financement Ville

Le montant du déficit à couvrir par la Ville s'élève à 68 219 KF HT, soit 72 729 KF TTC, en hausse de 5,3 % par rapport à 1998.

D - Les investissements

Le montant total des investissements s'élève à 24 702 KF HT en 1999 contre 18 131 KF HT en 1998. Il a permis l'acquisition de 9 bus au gaz naturel et de 2 CITO.

Le programme pour le renouvellement des poteaux d'arrêt et la mise en place des bornes TEMPO se poursuit.

2 - Comptes du délégataire de gestion :

Ils comprennent les éléments financiers relatifs à la société gestionnaire elle-même. Les charges exposées dans le cadre du service public sont couvertes par les recettes de tarifs et la subvention d'exploitation versée par la Ville.

Pendant le premier trimestre 1999, la SA CTB était en situation de gérance. Depuis le 1^{er} avril 1999, elle est titulaire d'un contrat à prix forfaitaire avec intéressement. Sa nouvelle rémunération comprend deux termes :

1 - une part forfaitaire actualisée chaque année par l'application de différents indices

2 - un intéressement sur la maîtrise des charges directement affectées à l'exploitation (tout dépassement étant à la charge exclusive de l'exploitant) et à l'évolution des recettes par rapport à l'objectif déterminé (70 % au profit de la Ville et 30 % au profit de l'exploitant).

L'ensemble de la rémunération représente 3 950 KF en 1999, contre 3 992 KF en 1998, soit une diminution de 1 %.

Les comptes du délégataire n'appellent aucun autre commentaire particulier.

II - Bilan financier et affectation du reliquat du compte transport

Compte transport 1999 après retraitement en KF :

PRESTATIONS	PREVISIONS	REALISATIONS	ECARTS
Recettes services réguliers	42 574	42 725	
Subventionnées	4 187	4 297	
Spéciaux et occasionnels	1 112	1 398	
Sous - Total produit de trafic	47 873	48 420	
Publicité	1 354	1 377	
Recettes diverses	2 064	3 680	
Produits financiers	357	387	
Recettes hors exploitation	300	410	
Compensations	5 115	5 239	
Sous-total produits annexes	9 190	11 093	
TOTAL des PRODUITS HT	57 063	59 513	+ 2 450
Frais de personnel	93 903	93 853	
Energie de traction	8 916	9 645	
Fournitures entretien	7 287	7 584	
Affrètement	351	622	
Assurances tiers	1 597	1 297	
Charges diverses de gestion	8 320	8 593	
Impôts et taxes	5 219	5 323	
Charges exceptionnelles		10	
Amortissement CTB	821	805	
TOTAL des CHARGES HT	126 414	127 732	+ 1 318
Solde débiteur	69 351	68 219	- 1 132
TVA	4 630	4 510	- 120
Acompte supplémentaire (1er trimestre 1999)	237	168	- 68
TOTAL	74 218	72 897	- 1 320

Le solde créditeur s'élève donc à 1 320 460,27 F TTC.

En tenant compte d'une variation sur les stocks de 53 357,47 F, les résultats donnent un trop-versé sur avances de 1 373 817,74 F TTC.

III - Emploi du reliquat du versement-transport

La cotisation versée par les employeurs au titre du versement transport, en application des délibérations du Conseil Municipal des 30 mars 1992 et 18 janvier 1993 s'est élevée en 1999 à 65 097 272,56 F, somme encaissée à l'imputation 92.815.7342.35000.

1. Les dépenses ont été les suivantes :

• en section d'investissement :

Acquisition et équipement de matériel roulant (emploi du versement-transport) 90.815.2182.82002.35000	0,00 F
Total investissement	0,00 F

• en section de fonctionnement :

Remboursement aux employeurs logeant ou transportant du personnel 92.815.7397.82002.20500	312 985,47 F
Remboursement emprunt pour renouvellement du parc autobus 92.815.7397.89072.35000	3 682 171,17 F
Participation aux charges du service des transports urbains 92.815.611.82002.35000	56 794 954,60 F
Etude DG Conseil 92.815.617.82002.20200	33 768,00 F
Total fonctionnement	60 823 879,24 F

2. Les recettes ont été les suivantes :

• en section de fonctionnement :

Produit du versement-transport 92.815.7342.35000	65 097 272,56 F
---	-----------------

3. Le bilan 1999 s'établit donc ainsi :

- Total des recettes	+ 65 097 272,56 F
- Total des dépenses	- 60 823 879,24 F
Excédent versement-transport	4 273 393,32 F

Le Conseil Municipal, après avis favorables de la Commission de Contrôle Financier et de la Commission Transport, est invité à :

- prendre acte du rapport d'activité de l'exercice 1999,
- ouvrir en recettes, sur le budget principal de la Ville de Besançon, au chapitre 92.815.758.35000 la somme de 320 100 F et au chapitre 92.815.758.82002.35000 la somme de 1 053 717 F,
- ouvrir en dépenses, sur le budget principal de la Ville de Besançon, au chapitre 92.815.65738.82002.35000 la somme de 1 053 717 F, afin d'effectuer un reversement au budget annexe transport,
- ouvrir en recettes, sur le budget annexe transport, au chapitre 999.7715.35000 la somme de 998 783 F HT (équivalent à 1 053 717 F TTC),
- affecter la somme de 998 783 F en 899.2170.508.35000 (Matériel roulant de transport),
- ouvrir en dépenses, sur le budget principal de la Ville de Besançon, au chapitre 92.815.65738.82002.35000 un crédit de 4 273 393 F par reprise sur le compte 938 de dépenses imprévues inscrit au BP 2000, pour reverser au budget annexe transport la part de versement-transport non affectée en 1999,
- ouvrir en recettes, sur le budget annexe transport, en 999.7715.35000 la somme de 4 050 609 F HT (équivalent à 4 273 393 F TTC),

- affecter la somme de 4 050 609 F selon la répartition suivante :

899-2315-508-35000 - Installations techniques	300 000 F
899-2315-618-35000 - Mise aux normes ateliers	620 000 F
899-208-508-35000 - Logiciels	120 000 F
899-2170-508-35000 - Matériel roulant de transport	500 609 F
999-6068-35000 - Autres matières et fournitures	60 000 F
999-618-35000 - Divers	40 000 F
999-6257-35000 - Réception	10 000 F
999-611-35000 - Sous-traitance générale	2 400 000 F

Ces ouvertures de crédits en recettes et dépenses seront faites par décisions modificatives, au budget de l'exercice courant.

IV - Apurement du compte transport

Suite à la création du budget annexe Transports Publics Urbains au 1er janvier 2000, il convient d'apurer le compte transport géré jusqu'au 31 décembre 1999 par la CTB.

Conformément à la convention de gestion portant apurement du compte transport, la CTB a effectué toutes les opérations de sa compétence. Il convient à présent de constater les opérations en cours et de les reprendre dans le budget annexe afin de clore le compte transport.

Ces opérations en cours portent sur les points suivants :

- 268 095,20 F correspondant au transfert d'une créance de TVA sur le Trésor suite à la suppression de la règle de décalage d'un mois en matière de récupération de cette taxe (montant initial de cette créance : 670 238 F),

- 14 708,46 F correspondant à une créance sur un dépositaire en redressement judiciaire,

- 1 233 871,88 F correspondant à la valeur HT des stocks de pièces détachées et matières consommables remis à l'exploitant par l'autorité organisatrice. Cette remise, définie à l'article 29.1 du nouveau contrat à prix forfaitaire, est effectuée dans le cadre d'un prêt de consommation dont le remboursement interviendra, suivant les modalités prévues, à l'expiration de la convention.

Le Conseil Municipal, après avis favorable de la Commission de Contrôle Financier et de la Commission Transport, est invité à :

- prendre acte de la clôture du compte transport géré par la CTB,

- autoriser M. le Maire à passer, en concertation avec le Receveur Municipal, les écritures de reprise des opérations décrites précédemment et à ouvrir, par décisions modificatives au budget de l'exercice courant du budget Transports Publics Urbains, les crédits nécessaires à leur bon déroulement.

Après en avoir délibéré, et sur avis favorables des Commissions Transport, Contrôle Financier et Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions qui lui sont soumises.

Récépissé préfectoral du 3 juillet 2000.